



Question Plan Local d'Urbanisme

Par **dext63**, le **22/10/2014 à 13:25**

Bonjour à tous [smile9] rn rnVoilà je viens vers vous car nous sommes un peu dans l'embarras.rn rnAlors voilà nous avons acquis une petite maison dans le 95, nous aimerions agrandir or le PLU indique qu'aucun agrandissement n'est possible au dessous des 70m2 et nous en possédant 55.rn rn Le Décret n° 2012-274 du 28 février 2012 prévoit qu'un agrandissement en dessous de 5m2 ne nécessite aucune formalité administrative. Ces 5 m2 nous serons suffisant pour une petite salle de bain.rn rnMa question est donc de savoir si il est envisageable que je fasse ma salle de bain?rn rnDans la négative quel recours serait-il possible de faire ?rn rnEn vous remerciant ! [smile3]